

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 6

Vorwort: Abstentionnisme
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abstentionnisme

Depuis six mois, la presse en général, et la presse alémanique très particulièrement, sollicite force interviews du nouveau Chef de l'instruction. Celui-ci s'est prêté de bonne grâce au feu roulant des questions, n'ayant semble-t-il rien à cacher de ses intentions. Les interrogations ont essentiellement porté sur la définition des psychosociologues bavards, sur l'importance que le nouveau patron attribuait à la discipline et enfin sur le degré de difficulté des exercices de longue durée qu'il entend promouvoir dans les écoles dépendant de sa sphère de responsabilité.

La lecture d'articles récents nous apprend qu'après s'être abondamment exprimé, même téléphoniquement et depuis son domicile, le Chef de l'instruction va mettre un frein à l'intensité de ses entrevues avec les journalistes et commentateurs. Ceux qui écrivent la nouvelle semblent s'en plaindre et redouter que l'armée ne redevienne cette «grande muette» tant décriée jadis.

Serait-ce que l'on a oublié de poser au Chef de l'instruction quelque importante question? Ce n'est pas exclu. Celle-ci, par exemple, que je n'ai vu apparaître nulle part:

«Vous nous avez décrit, Mon commandant de corps, les accents principaux de l'instruction que vous voulez faire passer dans les écoles de recrues et de cadres, auprès de nos soldats, de nos sous-officiers et de nos

officiers en service. Mais il existe toute une frange d'hommes qui, par des astuces diverses, échappent à l'instruction, au rafraîchissement annuel de leurs connaissances, à la remise en forme périodique de leurs capacités physiques. Ne pensez-vous pas que, dans une certaine mesure, le système de milice est mis en danger d'être insuffisant de par la proportion des militaires qui, pour un temps ou à plusieurs reprises, échappent à l'entraînement? Et si tel est aussi votre avis, quelles mesures pourrait-on prendre, selon vous, pour redonner tout son sens à l'expression «astreint au service militaire»?»

La réponse à cette question aurait intéressé plus d'un citoyen-soldat lui aussi convaincu non seulement de la nécessité d'un retour à la discipline, mais encore du fait que celle-ci passe d'abord par l'accomplissement régulier de ses obligations militaires. A ce même titre, elle aurait passionné plus d'un commandant de troupe. RMS

*Je ne connais aucune armée,
aucun engin militaire capable
de décider du sort d'une
guerre, hormis la volonté du
peuple de défendre sa liberté et
son indépendance.*

GÉNÉRAL MARSHALL